

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de signature à Mme LEFEVRE Mélanie

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,

VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire ;

VU l'article 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant le rôle spécifique service financier, support essentiel pour le fonctionnement et la bonne administration des services opérationnels

Considérant l'activité desdits services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

Considérant la position occupée par Mme LEFEVRE Mélanie en tant qu'adjointe de la Direction Financière.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à LEFEVRE Mélanie, adjointe administratif principal de 2^{ème} classe, sous l'autorité du Maire pour :

- La signature des bons de commande dans la limite d'un montant de 500 €,

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
- Madame LEFEVRE Mélanie, titulaire de la présente délégation

PONT-AUDEMER, le 16 juin 2022

Le Maire

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Eureux

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220616-682-AI
Date de télétransmission : 01/08/2022
Date de réception préfecture : 01/08/2022

Alexis DARMOIS

